VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Géraldine BASTIEN, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL à Dominique ROGUE-SALLARD

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire des victimes de l'attentat de Strasbourg.
Mme Dominique BRIAT arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pascal GUITTARD).
Mme Nicaise JOSEPH et M. Nicolas BONNET arrivent avant le débat de la question n°1.
M. Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir à M. Jean-Pierre BRENAS).
Mme Marion CANALES arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Nicaise JOSEPH).
Mme Valérie BERNARD arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à M. Grégory BERNARD).
Mme Isabelle LAVEST arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA).
Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Cécile AUDET).
Mme Marianne MAXIMI quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°3 à n°7 et donne pouvoir à M. Alparslan COSKUN.
M. le Maire modifie l'ordre du jour pour inverser le vote des questions n°10 et n°11.
M. Florent NARANJO quitte la séance avant le vote de la question n°11.
Mme Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
Mme Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote de la question n°12 et donne pouvoir à M. Christophe BERTUCAT.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu a).

Rapport N° 52
OUTILS DE COMPTAGE DE FLUX PIETONS

En mai 2017, la Ville de Clermont-Ferrand a adopté un plan d'actions stratégique en faveur du maintien et du développement du commerce de proximité et de l'artisanat sur son territoire. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été lancées afin de traduire dans les faits, la volonté municipale de faire du commerce, de son développement, de son rayonnement et de son adaptation, un véritable enjeu :

- création d'un poste de Manager du commerce en septembre 2017 ;
- construction d'un dialogue avec les commerçants et les associations de commerçants ;
- mise en place d'un travail partenarial avec les acteurs économiques locaux (chambres consulaires, professionnels de l'immobilier, Office de tourisme métropolitain...) ;
- participation au réseau des managers de centre-ville de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour que cette dynamique continue à croître, elle doit pouvoir s'appuyer sur des outils d'observation et de connaissance du centre-ville et des quartiers afin de réussir à mobiliser les acteurs locaux et développer des partenariats autour d'un projet commun pour le dynamisme et le développement du centre-ville.

Les rencontres des managers de centre-ville de la région Auvergne Rhône Alpes ont permis de faire émerger en 2017, un besoin commun de se doter d'outils de mesure de l'attractivité des territoires. Ce besoin s'est formalisé en 2018 par la mise en place d'un groupement de commande pour l'achat d'outils de comptage de flux piétons.

Véritables outils d'aide à la décision, ces outils doivent permettre de :

- mesurer les tendances de fréquentation des rues et leurs évolutions ;
- faciliter la connaissance de la commercialité des rues ;
- mesurer l'impact des transformations urbaines (ex : mesure de la fréquentation d'une rue avant et après travaux) ;
- mesurer l'impact des manifestations sur la fréquentation (braderies, fêtes de Noël, temps forts Effervescences, évènements sportifs, Festival du Court Métrage et autres animations culturelles).

L'analyse des données recueillies contribue ainsi à alimenter la politique commerciale en fournissant des données objectives et à forte valeur ajoutée pour l'implantation de nouveaux commerces, mais également l'accompagnement des commerces existants dans l'évolution de leur activité. Ces données permettent aussi de mieux comprendre l'usage de l'espace public et de nourrir d'autres politiques publiques autour de l'aménagement urbain, la culture, la mobilité, ...

Aujourd'hui, 12 territoires se sont positionnés afin de faire partie de ce groupement de commande : la Communauté de l'Ouest Rhôdanien, la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, la Commune de Moulins, la Commune de Moutiers, la Commune d'Aubenas, l'association Oullins centre-ville, la Commune d'Albertville, la Commune de Vichy, la Commune de Valence, la Commune de Saint-Flour et l'association de management de centre-ville CentreNeuVille.

Le besoin total est estimé à 60 compteurs pour un montant de 270 000 € HT. La Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône Alpes est chargée de la coordination du groupement de commande.

ESTIMATION DES BESOINS POUR CLERMONT-FERRAND

Sur Clermont-Ferrand, il est proposé d'acquérir des compteurs fixes et des compteurs mobiles. Les compteurs fixes permettant d'avoir les repères de fonctionnement du centre-ville, principalement dans les rues les plus fréquentées. Les compteurs mobiles pourront eux, être utilisés sur l'ensemble du territoire, en fonction des besoins, pour mesurer la fréquentation piétonne lors d'événements, ou encore l'impact réel des améliorations apportées par des projets urbains sur le trafic piéton (ex : réaménagement de l'avenue Charras, projet de redynamisation du marché Saint-Pierre, requalification des abords de la basilique Notre Dame du Port…).

L'estimation réalisée représente un ensemble de 13 capteurs (10 outils de comptage fixes et 3 mobiles) pour un investissement estimé autour de 47 000 € TTC. Le coût de fonctionnement estimé étant de 3 240 € pour 2019, 4 680 € pour 2020 et 4 225 € pour 2021.

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- Fin 2018 : validation de la convention et du cahier des charges
- Début 2019 : signature de la convention par les membres du groupement de commande
- 1er trimestre 2019 : Publication de l'appel d'offre
- 2e trimestre 2019 : analyse des offres et choix du prestataire

A compter du choix du prestataire, chaque territoire dispose ensuite de trois ans pour passer commande auprès du prestataire retenu.

Il est proposé à votre commission :

- de donner délégation à la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne Rhône Alpes pour passer le marché de « Fourniture et maintenance d'outils de comptage de flux piétons » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commande en annexe sur CD et les pièces afférentes ;
- d'autoriser l'inscription des crédits correspondants au budget 2019.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 DEC. 2018

Pour Le Maire et par délégation,
L'Adjoint

Saïd Akim BARA

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE : COMPTAGE DE FLUX PIETONS

PROJET

Convention réf. 2018/COMPTAFLUXPIETONS

Article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

La présente convention comprend 33 pages annexes comprises.

Entre

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes**

 Représentée par son président, Monsieur Philippe GUERAND, dûment habilité par la délibération en date du 15/12/2016

Et

- **La Commune de Clermont Ferrand** représentée par son maire, Monsieur Olivier Bianchi dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2018
- **La Communauté de l'Ouest Rhôdanien** représentée par son président, Monsieur Michel Mercier dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du ...
- **La Communauté de Communes du pays de l'Arbresle** représentée par son président, Monsieur Pierre-Jean Zannettacci dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du ...
- **La Commune de Moulins** représentée par son maire, Monsieur Pierre André Périssol dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du ...
- **La Commune de Moutiers** représentée par son maire, Monsieur Fabrice Pannekoucke dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du ...
- **La Commune d'Aubenas** représentée par son maire, Monsieur Jean Yves Meyer dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du ...
- **L'association Oullins centre-ville** représentée par son président, Monsieur Marc Degrange
- **La Commune d'Albertville** représentée par son maire, Monsieur Frédéric Burnier Framboret dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du ...
- **La Commune de Vichy** représentée par son maire, Monsieur Frédéric Aguilera dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du ...
- **La Commune de Valence** représentée par son maire, Monsieur Nicolas Daragon dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du ...
- **La Commune de Saint Flour** représentée par son maire, Monsieur Pierre Jarlier dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du ...
- **L'association de management de centre-ville CentreNeuVille** représentée par son président, Monsieur Bernard Landry

ARTICLE 1 – OBJET DE GROUPEMENT

Les parties aux présentes conviennent de se grouper, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics pour la conclusion du marché suivant N° 1869R03AO :

Objet : FOURNITURE ET MAINTENANCE D'OUTILS DE COMPTAGE DE FLUX PIETONS.

ARTICLE 2 – COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

▪ 2.1 Désignation du coordonnateur

La CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, avec le dispositif MG2T, coordonne le réseau régional des managers de centre-ville.
La CCIR Auvergne-Rhône-Alpes est désignée comme coordonnateur du groupement ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, au sens de l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

2.2 Missions du coordonnateur

Dans le respect des dispositions relatives à l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et au Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les missions du coordonnateur sont les suivantes :

- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation ;
- Définir et recenser les besoins ;
- Elaborer les documents de la consultation ;
- Définir les critères ;
- Assurer l'envoi à la publication des avis d'appel public à concurrence ;
- Analyser les offres conformément aux critères du Règlement de la consultation ;
- Informer les membres du groupement des modalités d'exécution des prestations ;
- Informer les candidats du résultat de la mise en concurrence ;
- Rédiger le rapport de présentation du marché, tel que prévu par l'article 105 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Signer et notifier le marché auprès du titulaire, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution ;
- Procéder à la publication des avis d'attribution ;

ARTICLE 3 – MEMBRES DU GROUPEMENT

Le groupement de commandes est constitué par :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes
- La Commune de Clermont-Ferrand
- La Communauté de l'Ouest Rhodanien
- La Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle
- La Commune de Moulins
- La Commune de Moutiers
- La Commune d'Aubenas
- L'association Oullins centre-ville
- La Commune d'Albertville

- La Commune de Vichy
- La Commune de Valence
- La Commune de Saint Flour
- L'association CentreNeuVille

Dénommées « membres du groupement » de commandes et signataires de la présente convention après adoption par leur organe délibérant.

Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :
- Respecter le choix du (des) titulaire(s) du (des) marché(s) correspondant à ses besoins propres tels que déterminés dans son état des besoins ;
- Transmettre un état de ses besoins dans les délais fixés par le coordonnateur ;
- Informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de la passation ou de l'exécution du (des) marché(s) le concernant.

ARTICLE 4 – PROCEDURE DE DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Le coordonnateur réalisera la consultation sous la forme d'un appel d'offres, conformément aux règles de la commande publique.

ARTICLE 5 – COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHES PUBLICS

La commission consultative des marchés de la CCIR est compétente pour donner un avis.

ARTICLE 6 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Les frais liés à la procédure de désignation du titulaire du (des) marchés et autres frais éventuels de fonctionnement ainsi que les frais de publicité liés à la passation et attribution du (des) marchés sont supportés par le coordonnateur du marché.
A partir de la notification, chaque entité est responsable de l'exécution de sa commande et du paiement direct au prestataire.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE DU COORDONNATEUR

Le coordonnateur est responsable des missions qui lui sont confiées par la présente convention. Il fera son affaire de tous les risques pouvant provenir de son activité.

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par les parties et jusqu'à la date de son échéance ou date de résiliation.

ARTICLE 9 – PROJET DE MARCHE

Voir annexe projet de marché

ARTICLE 10 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Dans le cadre du marché objet du groupement de commande, des données de flux piétons sont collectées par chaque entité. La CCIR envisage de consolider les données des différentes entités en vue de les analyser pour mesurer l'attractivité des territoires. Les entités qui ont accès à l'outil d'analyse peuvent effectuer des comparaisons avec d'autres territoires, à conditions que ces données soient mises à dispositions par les entités. Pour ce faire, il est demandé à chaque membre du groupement de commande de confirmer dans la présente convention son accord pour concéder l'utilisation de ces données aux autres membres du groupement au travers de l'outil commun.

ARTICLE 11 – CONTENTIEUX

Chaque membre de la présente convention s'engage à s'efforcer de trouver une solution amiable à tout litige qui se présenterait. A défaut, toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention ressort du Tribunal Administratif de Lyon.

ARTICLE 12 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. Les décisions des membres sont alors notifiées au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

ARTICLE 13 – MODALITES DE RETRAIT DU GROUPEMENT ET RESILIATION DE LA CONVENTION

Chaque membre conserve la faculté de se retirer du groupement de commandes, en adressant une décision écrite notifiée au coordonnateur au moins 15 (QUINZE) jours avant le retrait effectif.
Le retrait du groupement et la résiliation de la convention ne pourront intervenir dès lors que la procédure de passation du marché aura été engagée, à savoir après que l'avis d'appel public à la concurrence aura été envoyé à la publication, sauf décision contraire et unanime des membres du groupement.
Les conditions et les conséquences de résiliation de la convention seront réglées par voie d'avenant, sachant que le retrait du groupement et la résiliation ouvrent droit à la réparation du préjudice subi par les membres du groupement qui, du fait de l'abandon de la procédure de passation du marché, devront lancer une nouvelle consultation le cas échéant.

ARTICLE 14.1 – Signature de la convention de groupement de commande

Convention réf. 2018/COMPTAFLUXPIETONS

Concession d'utilisation des données à la CCIR et à l'ensemble des membres du groupement, dans un but non lucratif et pour une analyse à l'usage des membres du groupement de commande: *cochez la case*

❑ Autorise l'utilisation des données de flux sur le logiciel, consolidées sur le logiciel
❑ N'autorise pas l'utilisation des données de flux, consolidées sur le logiciel

Fait à en exemplaires

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, **Président,** **Philippe GUERAND**	**Le** **.....**	

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour la Ville de Clermont-Ferrand, **Pour Le Maire et par délégation,** **L'Adjoint au Commerce et à l'Artisanat,** **Saïd Akim BARA**	**Le** **.....**	

ARTICLE 14.2 – Signature de la convention de groupement de commande

Convention réf. 2018/COMPTAFLUXPIETONS

Concession d'utilisation des données à la CCIR et à l'ensemble des membres du groupement, dans un but non lucratif et pour une analyse à l'usage des membres du groupement de commande: *cochez la case*

❑ Autorise l'utilisation des données de flux sur le logiciel, consolidées sur le logiciel
❑ N'autorise pas l'utilisation des données de flux, consolidées sur le logiciel

Fait à en exemplaires

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, **Président,** **Philippe GUERAND**	**Le** **.....**	

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour la Communauté de l'Ouest Rhodanien, **Président,** **Michel MERCIER**	**Le** **.....**	

ARTICLE 14.3 – Signature de la convention de groupement de commande

Convention réf. 2018/COMPTAFLUXPIETONS

Concession d'utilisation des données à la CCIR et à l'ensemble des membres du groupement, dans un but non lucratif et pour une analyse à l'usage des membres du groupement de commande: *cochez la case*

❑ Autorise l'utilisation des données de flux sur le logiciel, consolidées sur le logiciel
❑ N'autorise pas l'utilisation des données de flux, consolidées sur le logiciel

Fait à en exemplaires

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, **Président,** **Philippe GUERAND**	**Le**	

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour la Commune de Moulins, **Maire,** **Pierre-André PERISSOL**	**Le**	

ARTICLE 14.4 – Signature de la convention de groupement de commande

Convention réf. 2018/COMPTAFLUXPIETONS

Concession d'utilisation des données à la CCIR et à l'ensemble des membres du groupement, dans un but non lucratif et pour une analyse à l'usage des membres du groupement de commande: *cochez la case*

❑ Autorise l'utilisation des données de flux sur le logiciel, consolidées sur le logiciel
❑ N'autorise pas l'utilisation des données de flux, consolidées sur le logiciel

Fait à en exemplaires

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, **Président,** **Philippe GUERAND**	**Le** **.....**	

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, **Président,** **Pierre-Jean ZANNETTACCI**	**Le** **.....**	

ARTICLE 14.5 – Signature de la convention de groupement de commande

Convention réf. 2018/COMPTAFLUXPIETONS

Concession d'utilisation des données à la CCIR et à l'ensemble des membres du groupement, dans un but non lucratif et pour une analyse à l'usage des membres du groupement de commande: *cochez la case*

❑ Autorise l'utilisation des données de flux sur le logiciel, consolidées sur le logiciel
❑ N'autorise pas l'utilisation des données de flux, consolidées sur le logiciel

Fait à en exemplaires

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, **Président,** **Philippe GUERAND**	**Le**	

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour la Commune de Moutiers, **Maire,** **Fabrice PANNEKOUCKE**	**Le**	

ARTICLE 14.6 – Signature de la convention de groupement de commande

Convention réf. 2018/COMPTAFLUXPIETONS

Concession d'utilisation des données à la CCIR et à l'ensemble des membres du groupement, dans un but non lucratif et pour une analyse à l'usage des membres du groupement de commande: *cochez la case*

❑ Autorise l'utilisation des données de flux sur le logiciel, consolidées sur le logiciel
❑ N'autorise pas l'utilisation des données de flux, consolidées sur le logiciel

Fait à en exemplaires

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, **Président,** **Philippe GUERAND**	**Le**	

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour la Commune d'Aubenas, **Maire,** **Jean Yves MEYER**	**Le**	

ARTICLE 14.7 – Signature de la convention de groupement de commande

Convention réf. 2018/COMPTAFLUXPIETONS

Concession d'utilisation des données à la CCIR et à l'ensemble des membres du groupement, dans un but non lucratif et pour une analyse à l'usage des membres du groupement de commande: *cochez la case*

❑ Autorise l'utilisation des données de flux sur le logiciel, consolidées sur le logiciel
❑ N'autorise pas l'utilisation des données de flux, consolidées sur le logiciel

Fait à en exemplaires

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, **Président,** **Philippe GUERAND**	**Le**	

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour l'association Oullins centre-ville, **Président,** **Marc DEGRANGE**	**Le**	

ARTICLE 14.8 – Signature de la convention de groupement de commande

Convention réf. 2018/COMPTAFLUXPIETONS

Concession d'utilisation des données à la CCIR et à l'ensemble des membres du groupement, dans un but non lucratif et pour une analyse à l'usage des membres du groupement de commande: *cochez la case*

❑ Autorise l'utilisation des données de flux sur le logiciel, consolidées sur le logiciel
❑ N'autorise pas l'utilisation des données de flux, consolidées sur le logiciel

Fait à en exemplaires

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, **Président,** **Philippe GUERAND**	**Le**	

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour la Commune d'Albertville, **Maire,** **Frédéric BURNIER FRAMBORET**	**Le**	

ARTICLE 14.9 – Signature de la convention de groupement de commande

Convention réf. 2018/COMPTAFLUXPIETONS

Concession d'utilisation des données à la CCIR et à l'ensemble des membres du groupement, dans un but non lucratif et pour une analyse à l'usage des membres du groupement de commande: *cochez la case*

❑ Autorise l'utilisation des données de flux sur le logiciel, consolidées sur le logiciel
❑ N'autorise pas l'utilisation des données de flux, consolidées sur le logiciel

Fait à en exemplaires

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, **Président,** **Philippe GUERAND**	**Le** **.....**	

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour la Commune de Vichy, **Maire,** **Frédéric AGUILERA**	**Le** **.....**	

ARTICLE 14.10 – Signature de la convention de groupement de commande

Convention réf. 2018/COMPTAFLUXPIETONS

Concession d'utilisation des données à la CCIR et à l'ensemble des membres du groupement, dans un but non lucratif et pour une analyse à l'usage des membres du groupement de commande: *cochez la case*

❑ Autorise l'utilisation des données de flux sur le logiciel, consolidées sur le logiciel
❑ N'autorise pas l'utilisation des données de flux, consolidées sur le logiciel

Fait à en exemplaires

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, **Président,** **Philippe GUERAND**	**Le**	

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour la Commune de Valence, **Maire,** **Nicolas DARAGON**	**Le**	

ARTICLE 14.11 – Signature de la convention de groupement de commande

Convention réf. 2018/COMPTAFLUXPIETONS

Concession d'utilisation des données à la CCIR et à l'ensemble des membres du groupement, dans un but non lucratif et pour une analyse à l'usage des membres du groupement de commande: *cochez la case*

❑ Autorise l'utilisation des données de flux sur le logiciel, consolidées sur le logiciel
❑ N'autorise pas l'utilisation des données de flux, consolidées sur le logiciel

Fait à en exemplaires

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, **Président,** **Philippe GUERAND**	**Le** **.....**	

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour la Commune de Saint Flour, **Maire,** **Pierre JARLIER**	**Le** **.....**	

ARTICLE 14.12 – Signature de la convention de groupement de commande

Convention réf. 2018/COMPTAFLUXPIETONS

Concession d'utilisation des données à la CCIR et à l'ensemble des membres du groupement, dans un but non lucratif et pour une analyse à l'usage des membres du groupement de commande: *cochez la case*

❑ Autorise l'utilisation des données de flux sur le logiciel, consolidées sur le logiciel
❑ N'autorise pas l'utilisation des données de flux, consolidées sur le logiciel

Fait à en exemplaires

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, **Président,** **Philippe GUERAND**	**Le** **.....**	

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Date	Signature
Pour l'association CentreNeuVille, **Président,** **Bernard LANDRY**	**Le** **.....**	

FICHE D'ENGAGEMENT AU MARCHE

1. OBJET :

MARCHE N° 1869R03AO
INTITULE : FOURNITURE ET MAINTENANCE D'OUTILS DE COMPTAGE DE FLUX PIETONS

2. ETABLISSEMENT PARTICIPANT AU MARCHE

Pour la Ville de Clermont-Ferrand,

Représentée par son maire, Monsieur Olivier BIANCHI, représenté aux présentes par l'Adjoint au Commerce et à l'Artisanat, Monsieur Saïd Akim BARA,

3. PRECISION DES BESOINS

Contact en charge du dossier *(à compléter) :*

Nom Prénom	Fonction	Téléphone	Mail
JEAN-JOSEPH INGRID	Manager du Commerce	04 73 42 61 93	Ijeanjoseph@ville-clermont-ferrand.fr

Souhaite participer au marché selon les conditions énoncées dans le « Projet de marché »
☐ OUI - ☐ NON

Fait à Clermont-Ferrand.....
Le
Nom de la personne habilitée à signer : Monsieur Saïd Akim BARA.....

Signature :	Cachet :

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CELLULE REGIONALE DES MARCHES PUBLICS

FICHE D'ENGAGEMENT AU MARCHE

1. OBJET :

MARCHE N° 1869R03AO
INTITULE : FOURNITURE ET MAINTENANCE D'OUTILS DE COMPTAGE DE FLUX PIETONS

2. ETABLISSEMENT PARTICIPANT AU MARCHE

Pour la Communauté de l'Ouest Rhôdanien
Représentée par son président, Monsieur Michel Mercier

3. PRECISION DES BESOINS

Contact en charge du dossier *(à compléter) :*

Nom Prénom	Fonction	Téléphone	Mail

Souhaite participer au marché selon les conditions énoncées dans le « Projet de marché »
☐ OUI - ☐ NON

Fait à
Le
Nom de la personne habilitée à signer :

Signature :	Cachet :

Cette fiche est à retourner à :
Anne-Edith CURE, Marchés Publics, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, 32 quai Perrache-CS10015-69286 Lyon Cedex 02
Tél : 04.72.11.33.47 – Courriel : **marches@auvergne-rhone-alpes.cci.fr**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

FICHE D'ENGAGEMENT AU MARCHE

1. OBJET :

MARCHE N° 1869R03AO

INTITULE : FOURNITURE ET MAINTENANCE D'OUTILS DE COMPTAGE DE FLUX PIETONS

2. ETABLISSEMENT PARTICIPANT AU MARCHE

Pour la Communauté de Communes du pays de l'Arbresle

Représentée par son président, Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI

3. PRECISION DES BESOINS

Contact en charge du dossier *(à compléter) :*

Nom Prénom	Fonction	Téléphone	Mail

Souhaite participer au marché selon les conditions énoncées dans le « Projet de marché »
☐ OUI - ☐ NON

Fait à

Le

Nom de la personne habilitée à signer :

Signature :	Cachet :

Cette fiche est à retourner à :
Anne-Edith CURE, Marchés Publics, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, 32 quai Perrache-CS10015-69286 Lyon Cedex 02
Tél : 04.72.11.33.47 – Courriel : **marches@auvergne-rhone-alpes.cci.fr**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

FICHE D'ENGAGEMENT AU MARCHE

1. OBJET :

MARCHE N° 1869R03AO

INTITULE : FOURNITURE ET MAINTENANCE D'OUTILS DE COMPTAGE DE FLUX PIETONS

2. ETABLISSEMENT PARTICIPANT AU MARCHE

Pour la Commune de Moulins

Représentée par son maire, Monsieur Pierre André PERISSOL

3. PRECISION DES BESOINS

Contact en charge du dossier *(à compléter) :*

Nom Prénom	Fonction	Téléphone	Mail

Souhaite participer au marché selon les conditions énoncées dans le « Projet de marché »
☐ OUI - ☐ NON

Fait à

Le

Nom de la personne habilitée à signer :

Signature :	Cachet :

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

FICHE D'ENGAGEMENT AU MARCHE

1. OBJET :

MARCHE N° 1869R03AO
INTITULE : FOURNITURE ET MAINTENANCE D'OUTILS DE COMPTAGE DE FLUX PIETONS

2. ETABLISSEMENT PARTICIPANT AU MARCHE

Pour la Commune de Moutiers
Représentée par son maire, Monsieur Fabrice Pannekoucke

3. PRECISION DES BESOINS

Contact en charge du dossier *(à compléter) :*

Nom Prénom	Fonction	Téléphone	Mail

Souhaite participer au marché selon les conditions énoncées dans le « Projet de marché »
☐ OUI - ☐ NON

Fait à
Le
Nom de la personne habilitée à signer :

Signature :	Cachet :

Cette fiche est à retourner à :
Anne-Edith CURE, Marchés Publics, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, 32 quai Perrache-CS10015-69286 Lyon Cedex 02
Tél : 04.72.11.33.47 – Courriel : **marches@auvergne-rhone-alpes.cci.fr**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

FICHE D'ENGAGEMENT AU MARCHE

1. OBJET :

MARCHE N° 1869R03AO
INTITULE : FOURNITURE ET MAINTENANCE D'OUTILS DE COMPTAGE DE FLUX PIETONS

2. ETABLISSEMENT PARTICIPANT AU MARCHE

Pour la Commune d'Aubenas
Représentée par son maire, Monsieur Jean Yves MEYER

3. PRECISION DES BESOINS

Contact en charge du dossier *(à compléter) :*

Nom Prénom	Fonction	Téléphone	Mail

Souhaite participer au marché selon les conditions énoncées dans le « Projet de marché »
☐ OUI - ☐ NON

Fait à
Le
Nom de la personne habilitée à signer :

Signature :	Cachet :

Cette fiche est à retourner à :
Anne-Edith CURE, Marchés Publics, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, 32 quai Perrache-CS10015-69286 Lyon Cedex 02
Tél : 04.72.11.33.47 – Courriel : **marches@auvergne-rhone-alpes.cci.fr**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

FICHE D'ENGAGEMENT AU MARCHE

1. OBJET :

MARCHE N° 1869R03AO
INTITULE : FOURNITURE ET MAINTENANCE D'OUTILS DE COMPTAGE DE FLUX PIETONS

2. ETABLISSEMENT PARTICIPANT AU MARCHE

Pour l'Association Oullins centre-ville
Représentée par son président, Monsieur Marc DEGRANGE

3. PRECISION DES BESOINS

Contact en charge du dossier *(à compléter) :*

Nom Prénom	Fonction	Téléphone	Mail

Souhaite participer au marché selon les conditions énoncées dans le « Projet de marché »
☐ OUI - ☐ NON

Fait à
Le
Nom de la personne habilitée à signer :

Signature :	Cachet :

Cette fiche est à retourner à :
Anne-Edith CURE, Marchés Publics, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, 32 quai Perrache-CS10015-69286 Lyon Cedex 02
Tél : 04.72.11.33.47 – Courriel : **marches@auvergne-rhone-alpes.cci.fr**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

FICHE D'ENGAGEMENT AU MARCHE

1. OBJET :

MARCHE N° 1869R03AO
INTITULE : FOURNITURE ET MAINTENANCE D'OUTILS DE COMPTAGE DE FLUX PIETONS

2. ETABLISSEMENT PARTICIPANT AU MARCHE

Pour la Commune d'Albertville
Représentée par son maire, Monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET

3. PRECISION DES BESOINS

Contact en charge du dossier *(à compléter) :*

Nom Prénom	Fonction	Téléphone	Mail

Souhaite participer au marché selon les conditions énoncées dans le « Projet de marché »
☐ OUI - ☐ NON

Fait à
Le
Nom de la personne habilitée à signer :

Signature :	Cachet :

Cette fiche est à retourner à :
Anne-Edith CURE, Marchés Publics, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, 32 quai Perrache-CS10015-69286 Lyon Cedex 02
Tél : 04.72.11.33.47 – Courriel : **marches@auvergne-rhone-alpes.cci.fr**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

FICHE D'ENGAGEMENT AU MARCHE

1. OBJET :

MARCHE N° 1869R03AO
INTITULE : FOURNITURE ET MAINTENANCE D'OUTILS DE COMPTAGE DE FLUX PIETONS

2. ETABLISSEMENT PARTICIPANT AU MARCHE

Pour la Commune de Vichy
Représentée par son maire Frédéric AGUILERA

3. PRECISION DES BESOINS

Contact en charge du dossier *(à compléter) :*

Nom Prénom	Fonction	Téléphone	Mail

Souhaite participer au marché selon les conditions énoncées dans le « Projet de marché »
☐ OUI - ☐ NON

Fait à
Le
Nom de la personne habilitée à signer :

Signature :	Cachet :

Cette fiche est à retourner à :
Anne-Edith CURE, Marchés Publics, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, 32 quai Perrache-CS10015-69286 Lyon Cedex 02
Tél : 04.72.11.33.47 – Courriel : **marches@auvergne-rhone-alpes.cci.fr**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

FICHE D'ENGAGEMENT AU MARCHE

1. OBJET :

MARCHE N° 1869R03AO
INTITULE : FOURNITURE ET MAINTENANCE D'OUTILS DE COMPTAGE DE FLUX PIETONS

2. ETABLISSEMENT PARTICIPANT AU MARCHE

Pour la Commune de Valence
Représentée par son maire, Monsieur Nicolas DARAGON

3. PRECISION DES BESOINS

Contact en charge du dossier *(à compléter) :*

Nom Prénom	Fonction	Téléphone	Mail

Souhaite participer au marché selon les conditions énoncées dans le « Projet de marché »
☐ OUI - ☐ NON

Fait à
Le
Nom de la personne habilitée à signer :

Signature :	Cachet :

Cette fiche est à retourner à :
Anne-Edith CURE, Marchés Publics, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, 32 quai Perrache-CS10015-69286 Lyon Cedex 02
Tél : 04.72.11.33.47 – Courriel : **marches@auvergne-rhone-alpes.cci.fr**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

FICHE D'ENGAGEMENT AU MARCHE

1. OBJET :

MARCHE N° 1869R03AO
INTITULE : FOURNITURE ET MAINTENANCE D'OUTILS DE COMPTAGE DE FLUX PIETONS

2. ETABLISSEMENT PARTICIPANT AU MARCHE

Pour la Commune de Saint Flour
Représentée par son maire, Monsieur Pierre JARLIER

3. PRECISION DES BESOINS

Contact en charge du dossier *(à compléter) :*

Nom Prénom	Fonction	Téléphone	Mail

Souhaite participer au marché selon les conditions énoncées dans le « Projet de marché »
☐ OUI - ☐ NON

Fait à
Le
Nom de la personne habilitée à signer :

Signature :	Cachet :

Cette fiche est à retourner à :
Anne-Edith CURE, Marchés Publics, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, 32 quai Perrache-CS10015-69286 Lyon Cedex 02
Tél : 04.72.11.33.47 – Courriel : **marches@auvergne-rhone-alpes.cci.fr**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

FICHE D'ENGAGEMENT AU MARCHE

1. OBJET :

MARCHE N° 1869R03AO
INTITULE : FOURNITURE ET MAINTENANCE D'OUTILS DE COMPTAGE DE FLUX PIETONS

2. ETABLISSEMENT PARTICIPANT AU MARCHE

Pour l'association de management de centre-ville CentreNeuVille
Représentée par son président, Monsieur Bernard LANDRY

3. PRECISION DES BESOINS

Contact en charge du dossier *(à compléter) :*

Nom Prénom	Fonction	Téléphone	Mail

Souhaite participer au marché selon les conditions énoncées dans le « Projet de marché »
☐ OUI - ☐ NON

Fait à
Le
Nom de la personne habilitée à signer :

Signature :	Cachet :

Cette fiche est à retourner à :
Anne-Edith CURE, Marchés Publics, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, 32 quai Perrache-CS10015-69286 Lyon Cedex 02
Tél : 04.72.11.33.47 – Courriel : **marches@auvergne-rhone-alpes.cci.fr**

1. PORTEUR DU PROJET

NOM – PRENOM : LE TOUX Céline
MAIL – TEL : c.letoux@auvergne-rhone-alpes.cci.fr

2. OBJET :

MARCHE N° 1869R03AO
INTITULE : Marché de fourniture et maintenance de compteurs de flux piétons

3. PRECISION DES BESOINS

Les rencontres des managers de centre-ville d'Auvergne-Rhône-Alpes démarrées en 2017, ont permis d'étudier la possibilité d'achats groupés concernant notamment les outils de mesure de l'attractivité de leurs territoires.
La priorité exprimée pour 2018 concerne des outils de comptage de flux piétons.

Il peut s'agir de l'achat d'un ou de plusieurs types de capteurs de flux en fonction de la configuration et du fonctionnement des espaces urbains sur lesquels ils seront positionnés. (Largeur des rues, densité des flux…)

En fonction des sites il sera demandé :

- Des Comptages sur périodes courtes qui traduisent la variation spatiale à un endroit précis
- Des Comptages continus permettant une estimation plus globale de l'activité piétonne des espaces concernés

La solution proposée devra :

- Proposer un monitoring et une exploitation facilitée des données
- Proposer plusieurs niveaux d'accès aux données
- Intégrer la formation des futurs utilisateurs
- Intégrer la maintenance du matériel et la gestion des dysfonctionnements

4. POUVOIR ADJUDICATEUR

CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES (Budget CCIR) : Coordonnateur du groupement

5. PERIMETRE DU MARCHE

Equipement de 12 établissements de la région Auvergne-Rhône-Alpes :

- La Commune de Clermont Ferrand
- La Communauté de l'Ouest Rhodanien

- La Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle
- La Commune de Moulins
- La Commune de Moutiers
- La Commune d'Aubenas
- L'association Oullins centre-ville
- La Commune d'Albertville
- La Commune de Vichy
- La Commune de Valence
- La Commune de Saint Flour
- L'association CentreNeuVille

6. ESTIMATION DETAIL QUANTITATIF ET BUDGET

Ville	Clermont-Ferrand	Communauté de l'Ouest Rhodanien	Pays de l'Arbresle	Moulins	Moutiers	Aubenas
Nombre compteurs	10	4	10	2	2	3

Ville	Oullins	Albertville	Vichy	Valence	Neuville/Saône	Saint Flour
Nombre compteurs	4	7	2	4	13	2

Montant HT estimé sur toute la durée du marché, périodes de reconduction comprises : **270 K€**

7. DUREE DU MARCHE

1 an ferme reconductible 2 fois par période de 1 an.
Durée totale du marché 3 ans maximum

8. PROCEDURE

Procédure envisagée

☐ HF – Hors formalisme (Montant > 5 K€ et < 25K€)
☐ MAPA (Montant HT marché > 25 K€)
☐ MAPA (Montant HT marché > 90 K€)
☒ PROCEDURE FORMALISEE (Montant HT marché > 144K€ - FCS | > 5.548K€ - TRX)

Procédure formalisée envisagée

☒ APPEL D'OFFRES
☐ DIALOGUE COMPETITIF
☐ PROCEDURE CONCURRENTIELLE AVEC NEGOCIATION

Forme et type de marché

☐ MARCHE ORDINAIRE

☒ ACCORD CADRE : ☐ A MARCHE SUBSEQUENT ☒ A BON DE COMMANDE

☒ MONO ATTRIBUTAIRE ☐ MULTI ATTRIBUTAIRE

☐ TRAVAUX ☐ FOURNITURES ☒ SERVICES

Marché à bon de commande sans minimum ni maximum

9. ALLOTISSEMENT

☒ 1 seul lot

☐ Plusieurs lots :
LOT 1 :.....
LOT 2 :.....

10. CRITERES ENVISAGES

PRIX - Pondération en % : 60
VALEUR TECHNIQUE - Pondération en % : 30
DELAIS : - Pondération en % : 10

11. VARIANTES

☒ VARIANTES AUTORISEES *(Article 58- I du décret 2016-360)*
☐ NON
☒ OUI : Précisez : les offres en variantes sont admises pour permettre d'étudier des solutions techniques alternatives permettant de couvrir les mêmes objectifs.

☐ VARIANTES EXIGEES *(Ex-options) (Article 58- II du décret 2016-360)*
☐ NON
☐ OUI : Précisez les exigences minimales

12. FORME DU PRIX

☐ PRIX FORFAITAIRE
☐ PRIX UNITAIRES
☒ PRIX MIXTES (FORFAITAIRE et UNITAIRES)

13. CALENDRIER PREVISIONNEL

1. Date envoi des conventions : novembre 2018
2. Retour des conventions signées prévues le : 31 janvier 2019
3. Date de validation du CCTP : 4 février 2019
4. Date de validation des pièces administratives : 8 février 2019
5. Date Publication : 12 février 2019
6. Date limite de remise des offres (DLRO) : 15 mars 2019
7. Audition de clarification des offres : du 18 au 22 mars 2019
8. Clôture de l'analyse : le 5 avril 2019
9. Commission marchés : 10 avril 2019
10. Notification : fin avril